

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 décembre 2008

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 135 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Chistian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Sylvia BONIFAY - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Christine ORTIZ - Gilles PAGLIUCA - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER - PERREAUT - Henri RUGGERI - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Jean VIARD - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Jean-Louis BONAN représenté par Xavier CACHARD - René CANEZI représenté par Gerard PEPE - Pascal CHAIX représenté par Gérard CHENOZ - Eric DI MECO représenté par Maurice TALAZAC - Frédéric DUTOIT représenté par Christine ORTIZ - Albert GUIGUI représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Corinne LEGAL représentée par Jean BRUNEL - Antoine LORENZI représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Christophe MASSE représenté par François-Noël BERNARDI - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Benoît PAYAN - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Myriam SALAH-EDDINE représentée par Henri RUGGERI - Gérard SBRAGIA représenté par Robert HABRANT - Jean-Louis TIXIER représenté par Jean-Paul MARIA-FABRI - Martine VASSAL représentée par Laure-Agnès CARADEC - Jocelyn ZEITOUN représenté par Antoine ROUZAUD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORE - Jean-Claude GAUDIN - Mourad KAHOU - Martine MATTEI - Frédéric OUNANIAN.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DTUP 001-922/08/CC

■ Contrat de Délégation de Service Public relatif à l'exploitation du service de stationnement dans les parcs en enclos de Marseille n°07/099 du 9 juillet 2007 - Présentation du rapport annuel du délégataire pour l'année 2007 remis par la société VINCI Park

DITRA 08/1913/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération n° TRA 4/686/CC en date du 29 mai 2007, le Conseil de Communauté a approuvé le choix du délégataire et du contrat d'affermage de la convention de Délégation de Service Public et ses annexes n° 07/099 relatifs à l'exploitation du service de stationnement des parcs en enclos de Marseille.

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet chaque année à l'Autorité Organisatrice un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données financières inhérentes à sa mise en œuvre.

Une offre de service composée de 13 parcs en enclos d'une capacité de 1415 places

Les parcs de stationnement en enclos de Marseille sont exploités par la société VINCI Park depuis le 26 juillet 2007 dans le cadre d'un contrat d'affermage pour une durée de 7 ans. Cette offre de service est composée de 1415 places réparties sur 13 parcs en enclos situés aux abords des plages du Prado (7 parcs), Espace Saint-Jean (2 parcs), place Jules Guesde (1 parc), rue de la Providence (1 parc), boulevard Oddo (1 parc) et boulevard de Lyon (1 parc). Ces parcs sont accessibles 24h/24, un poste de contrôle centralisé sis parking de la Bourse, prenant le relais de l'exploitant notamment durant la nuit, en cas de nécessité d'intervention.

Une fréquentation :

La fréquentation de ces parkings est très liée à la saisonnalité notamment pour les équipements situés aux abords des plages et à l'activité commerciale pour les autres. Elle s'élève à 110 841 entrées pour 2007.

Un équilibre financier d'exploitation sans contribution financière de MPM :

Malgré la vétusté de certains matériels d'accès qui seront rapidement remplacés dans le cadre du contrat en 2008, le chiffre d'affaires réalisé en 2007 s'élève à 312 867 € HT pour un montant de charges de 210 774 € HT, ce qui génère un résultat d'exploitation positif de 102 093 € HT.

Aucune contribution financière n'est donnée au délégataire par MPM.

La redevance versée par le délégataire à MPM :

Le montant de la redevance due par le délégataire à la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole se compose d'une partie fixe et d'une partie variable selon deux phases compte tenu du nombre de places réellement exploitées. Ainsi en 2007, le montant de la redevance provisionné dans le compte de résultat 2007 s'élève à 3 745 € HT. La faiblesse de celle-ci est inhérente à l'exploitation partielle de ces parkings (5 mois) et à la nécessité pour le fermier de renouveler les équipements des parcs (barrières, automates de paiement,...), compte tenu de leur vétusté.

Eu égard au compte d'exploitation prévisionnel du contrat, la redevance devrait largement évoluer en 2008 pour atteindre 200 000 € environ.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n° 4/686/CC du Conseil de Communauté du 29 mai 2007 qui a approuvé le choix de l'entreprise VINCI Park, le contrat de Délégation de Service Public et ses annexes relatifs à l'exploitation des parcs en enclos de Marseille ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le rapport annuel du délégataire pour l'année 2007 a été remis par la société VINCI Park

Après en avoir délibéré :

Décide

Article Unique :

Il est pris acte du rapport annuel du délégataire pour l'année 2007 remis par la société VINCI Park, titulaire du contrat de Délégation de Service Public relatif à l'exploitation des parcs en enclos de Marseille. Ce rapport respecte l'ensemble des dispositions légales et réglementaires applicables.

Pour Visa
Le Vice-Président Délégué
à la Coordination des politiques
d'accessibilité des transports
en commun et des parcs de
stationnement Communautaires

Gérard CHENOZ

Pour Présentation
Le Président Délégué de la Commission
Développer les Transports Urbains et
Périurbains

André MOLINO

Certifié Conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI